

LES MASQUES TOMBENT....

Le 20 novembre 1997, à Luxembourg, la C.E.S. tenait un «forum» dans les locaux mêmes de l'Union européenne au cours duquel fut distribué un opuscule dans lequel on pouvait lire:

«Le corporatisme ou le néo-corporatisme peuvent être définis comme une structure politique correspondant à un stade avancé du capitalisme, qui intègre tout à la fois les intérêts économiques et sociaux à travers la représentation et la coopération entre les différents leaders, ainsi qu'à travers la mobilisation et le contrôle social dans leur propre domaine».

Rappelons que le corporatisme est partie intégrante de la doctrine sociale de l'Église et fut expérimenté notamment au Portugal pendant la dictature de Salazar et en Espagne sous celle de Franco.

Mais l'idéologie corporatiste fut surtout à la base même des *Accords du Latran* conclus en 1929 entre l'Italie fasciste et le Vatican par lesquels ces deux puissances se reconnaissaient - mutuellement. L'idéologie corporatiste était également à la base de *Charte du Travail* de Vichy. Pendant plusieurs décennies, les sociaux chrétiens avaient banni le mot corporatiste (auxquels ils avaient substitué «l'autogestion») de leur vocabulaire. Apparemment, grâce à l'Europe «communautaire», ils se sentent suffisamment sûrs d'eux-mêmes pour ne plus s'embarrasser de précautions oratoires.

Mais le pluralisme syndical, c'est-à-dire la liberté pour le travailleur de choisir ou de construire son syndicat, est incompatible avec le «corporatisme» et son «principe de subsidiarité» qui prétendent réduire le rôle du syndicat à celui d'une «courroie de transmission» entre la bureaucratie totalitaire de Bruxelles et les travailleurs!

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les hommes de la «Commission de Bruxelles» et leurs collaborateurs en France multiplient les efforts en vue d'obtenir une représentation syndicale unique (R.S.U.) qui jouerait le rôle dévolu aux syndicats officiels dans les régimes totalitaires. Pour obtenir ce résultat, tous les moyens sont bons et une campagne de dénigrement des organisations syndicales et de leurs militants (notamment une campagne ignoble contre Marc Blondel et la C.G.T.F.O.) est orchestrée sur une grande échelle.

Mais, comme il fallait s'y attendre, cette campagne fait long feu et l'offensive pour «l'unité», c'est-à-dire le syndicat unique intégré aux institutions européennes, va, nécessairement, prendre le relais. Et, pour ce sale boulot, on peut compter sur le concours de l'appareil des ex-staliniens, il est vrai, orfèvres en la matière. Déjà, sur le plan politique, certains, tel Fiterman, se prononcent pour un «Congrès de Tours à l'envers».

Sur le plan syndical, où les choses sont moins faciles, on peut cependant noter quelques symptômes alarmants. Viannet multiplie les actes d'allégeance à la C.E.S. et ne manque jamais une occasion de s'afficher avec Nicole Notat, à l'égard de laquelle il fait preuve d'une exquise courtoisie, pendant que Hue se fait acclamer par les congressistes «socialistes» à Brest.

Quant à F.O., on assiste parfois à un changement de ton qui pourrait bien annoncer, si on n'y prend garde, des «révisions déchirantes». F.O. HEBDO du 15 octobre 97 publie une «bio» de FRACHON qui, le moins qu'on en puisse dire, témoigne d'une faculté d'oubli remarquable!! Ainsi, pour l'organe de la C.G.T.F.O., Frachon n'était pas «l'anti-Jouhaux... présenté par les communistes les plus obtus». En 1934, il est pour «un Front Unique Ouvrier»... En 1936, il «combat le courant Belin qui finira pétainiste»... Quant au Pacte germano-soviétique, «il dit le mal comprendre sans toutefois le condamner»... Et en 1945, «il lie la bataille de la production à l'amélioration de la condition ouvrière»... Tel quel!!!

Quant aux procès de Moscou, à la répression de Berlin Est ou à celle des événements de Hongrie et de Tchécoslovaquie, nul ne saura ce qu'en pensait Frachon ... «*qui finira (le pauvre !) par avaler toutes les couleuvres d'un "thorézisme vieillissant"*». Dans ces conditions, on est en droit de se demander si ceux, qui, en 1947, firent scission pour échapper à la tutelle stalinienne sur la C.G.T. et «*continuer*» la vieille C.G.T. ont eu raison? Et, plus sérieusement, on peut également se demander si, entre Européens ex-staliniens de la C.G.T. et Européens plus ou moins Jospinistes de la C.G.T.F.O., il n'existerait pas, déjà, quelques passerelles?

De ce point de vue, on ne peut que s'interroger sur la signification de propos tenus récemment à Marseille par «*un proche de Marc Blondel*». Selon le *Provençal* du 22 septembre 97, ce camarade aurait affirmé: «*à titre personnel*» avant de préciser que l'objectif pourrait bientôt être affiché: «*je travaille à la reconstitution d'une grande C.G.T. qui ne sera pas celle de Montreuil*»... Qu'est-ce à dire?

Alexandre HÉBERT.

NOUS NE SOMMES PAS LES SEULS À LE DIRE...

Il faut lire l'excellent article publié par Corinne Gobin dans le «*Monde Diplomatique*» de novembre 1997. Consacré au syndicalisme européen, plus particulièrement à la C.E.S., c'est un constat lucide qui nous est proposé, dont nous approuvons les grandes lignes, ce qui ne signifie pas une acceptation totale.

Citons quelques extraits significatifs.

«*Le Traité d'Amsterdam affirme certes que l'un des objectifs de l'Union est de promouvoir un niveau élevé d'emploi*», mais aussi et c'est là l'essentiel, «*un haut degré de compétitivité et de convergence des performances économiques*». Rien n'est dit sur la qualité des emplois à «*promouvoir*», ni sur la stabilité, la protection sociale ou la garantie des droits sociaux liés au travail. Bien au contraire! Ce texte précise en effet que la main-d'œuvre doit être «*susceptible de s'adapter*», et les «*marchés du travail susceptibles de réagir rapidement aux changements économiques*». La résolution adoptée lors de ce sommet affirme que, pour favoriser la «*création d'emplois plus nombreux (...), il conviendrait de moderniser les régimes de protection sociale*» et que «*les systèmes d'imposition et de protection sociale devraient être rendus plus favorables à l'emploi*».

Faut-il encore traduire ce que ces expressions euphémisées recouvrent? Déréglementation de l'ensemble des droits sociaux liés au travail, récupération patronale du salaire indirect des travailleurs (les cotisations des employeurs à la Sécurité Sociale) et, à terme, réduction de la protection sociale à un filet de sécurité minimal permettant simplement de survivre dans l'extrême dénuement. Le document d'orientation adopté le 1^{er} octobre par la *Commission européenne*, dans la perspective du prochain sommet de Luxembourg, est, à cet égard, dépourvu de toute ambiguïté: il n'y est question que de «*flexibilité*», «*d'employabilité*», de «*mobilité*», de temps partiel et, pour couronner le tout, de réorganisation des systèmes éducatifs en fonction des «*besoins du marché du travail*»...

Analysant le rôle du Parlement, l'auteur indique que:

«*C'est ce qui se passe au Parlement européen, où, par le biais de la procédure de co-décision avec le conseil dans divers domaines, on s'écarte de plus en plus du principe de séparation des pouvoirs. Il en va de même avec les méthodes de consultation des syndicats, qui visent essentiellement à leur enseigner à "penser juste". Ainsi, le "dialogue social européen", si cher à M. Jacques Delors, a surtout servi, en une décennie, à faire progressivement accepter les contraintes du marché par les dirigeants syndicaux, donc à leur faire Intérioriser les politiques d'austérité, de compétitivité, de privatisation et de flexibilité*»...

«*Il est terriblement naïf de penser qu'une petite oasis sociale pourra un jour émerger d'un espace régi par le culte du marché et du libre échange. Avec ses critères et son mode de gestion, l'U.E.M., complétée par le pacte de stabilité budgétaire signé à Amsterdam, joue déjà, à l'égard des pays européens, le même rôle que les plans d'ajustement structurel vis-à-vis des pays du tiers-monde, celui de gendarme du monde du travail*».

Cette étude confirme les positions que nous défendons par rapport à la C.E.S. Elle démontre aussi que nous ne sommes pas isolés quand nous dénonçons cette bureaucratie qui continue à jouer son rôle anti-ouvrier en revendiquant la participation aux décisions et à l'application des mesures de liquidation de nos droits acquis, en premier lieu le plus important, celui de la libre négociation, ce qui impose la disparition de l'indépendance syndicale.

Organisme d'intégration, œuvrant ouvertement à l'instauration d'une société de type corporatiste, l'appareil dirigeant de la C.E.S. ne peut que susciter l'opposition résolue des syndicalistes indépendants. On ne peut se déclarer partisan de l'indépendance syndicale en France, et soutenir l'action de la C.E.S. à Bruxelles. C'est incompatible.

Jo. SALAMERO.

RÉSOLUTION

La C.A. de l'U.D.C.G.T.F.O de Loire-Atlantique s'est réunie le 26 novembre 1997. Après avoir entendu et discuté le rapport sur la situation générale du Secrétaire Général Patrick Hébert et le compte rendu de la Conférence qui s'est déroulée du 14 au 16 novembre à San Francisco,

La C.A. de l'U.D. constate que les travailleurs français sont confrontés à une même offensive impulsée par l'Union Européenne et relayée par la C.E.S.

La C.A. de l'U.D. constate que les travailleurs du monde entier sont confrontés aux mêmes tentatives d'imposer l'abaissement du coût du travail, via la déréglementation, la flexibilité, les privatisations, la remise en cause des systèmes de protection sociale, etc...

Compte tenu de ce constat, la C.A. de l'U.D. considère qu'il convient de multiplier les contacts entre les organisations syndicales libres et indépendantes qui, à l'échelle internationale, s'opposent à cette politique afin de défendre les intérêts des salariés, s'informer mutuellement sur la situation de la classe ouvrière dans chaque pays et développer les actions communes devient une nécessité urgente.

Informée des contacts pris à l'occasion de la Conférence de San Francisco avec des responsables des syndicats de l'AFL-CIO, en particulier avec le Vice-Président du Syndicat des Teamsters, compte tenu des problèmes communs posés dans le secteur des transports, tant aux USA qu'en France, la C.A. de l'U.D. mandate son secrétaire général pour inviter les représentants des Teamsters.

Adoptée à l'unanimité.

MOTION DU COMITÉ NATIONAL DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

réuni à la Pommeraye (49) les 14, 15 et 16 novembre 1997.

La Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.) appelle à manifester le 20 novembre à Luxembourg à l'occasion du sommet des Chefs d'État.

Considérant que l'appel à manifester de la C.E.S. se situe sur le terrain de la flexibilité,

Considérant que les positions de la Commission de Bruxelles sont résumées dans le Livre Vert intitulé «Partenariat pour une nouvelle organisation du travail»,

Considérant que la C.E.S. a déclaré approuver le contenu du Livre Vert, le Comité National de la Fédéchimie C.G.T.F.O. réuni les 14, 15 et 16 novembre 97 à la Pommeraye affirme son accord avec les positions confédérales sur le Livre Vert de la Commission Européenne exprimées dans la circulaire du 23 juillet 1997 qui rappelle notamment:

- que F.O. ne peut adhérer à de tels objectifs qui s'inscrivent dans une logique de flexibilité, qui même dite positive, reste dangereuse pour les salariés,

- que lorsque le Livre Vert et la C.E.S. parlent «d'organisation du travail», il ne s'agit pas d'aménagement du temps de travail mais de réorganisation de la société. Le contenu du Livre Vert a pour effet, à notre avis, de remettre en cause l'ensemble des conventions collectives et la totalité du Code du Travail.

- que la notion centrale de partenariat qui revient tout au long du Livre Vert montre la finalité de la réflexion qui est de réorganiser la société et de tendre à faire du syndicat un mouvement sociétal qui passe de son rôle de défense des intérêts collectifs des salariés à la mise en œuvre de l'intérêt général auquel sont

liés l'Etat et les partis politiques,

- qu'avec le Livre Vert sur le partenariat et la position de la C.E.S. à ce sujet, une étape supplémentaire serait franchie.

Les Confédérations syndicales et les Fédérations deviendraient les partenaires de l'État et des entreprises, alors qu'elles doivent rester leurs interlocuteurs. Devenues les agents subsidiaires de la C.E.S., les Confédérations syndicales et les Fédérations s'intégreraient comme rouage de l'État et des entreprises pour mettre en place l'organisation du marché du travail et la relation entre le travail et l'organisation de la société.

En conséquence, le Comité National de la Fédéchimie C.G.T.F.O. décide de ne pas donner suite à l'appel de la C.E.S. pour le 20 novembre 1997 à Luxembourg.

Votée à l'unanimité.

DOUBLE LANGAGE...

Le mensonge par omission et le double langage n'ont plus de secret pour nos gouvernants, c'est même devenu un art que l'on appelle communication. En voici un exemple croustillant.

Les 35 heures expliquées aux «socialistes»

Dans un récent tract intitulé «*La gauche doit réussir*», un député P.S. du Cher ne craint pas d'annoncer: «*Les 35 heures: c'est acquis! Le gouvernement n'a pas renoncé à l'une des grandes priorités de son programme: le passage aux 35 heures sans diminution de salaire. L'histoire nous enseigne que les avancées sociales ne sont jamais des cadeaux et que seuls une forte mobilisation sociale ou une forte volonté politique les rendent possibles. Après Grenelle 1936 et Matignon 1968, le gouvernement de la gauche vient, en 1997, d'en apporter une nouvelle preuve. (...) Les syndicats ont là un rôle essentiel à jouer avec un patronat face à ses responsabilités*».

Pas un mot sur les modalités du passage aux 35 heures, sur les contreparties accordées au patronat en termes de flexibilité, d'annualisation du temps de travail, etc... Bel exemple de mensonge par omission! En revanche, on nous affirme que cette diminution du temps de travail se fera sans diminution de salaire (mensonge éhonté), on apprend que l'auteur de ce tract, qui se targue de tirer des enseignements de l'histoire, compare 1997 avec 1936 et 1968!

Enfin, on nous explique que c'est maintenant aux syndicats et au patronat (ce dernier ne demandant pas mieux, surtout si les négociations se font au niveau de l'entreprise) de se débrouiller pour mettre en place la flexibilité du temps de travail. Force est de constater que la «*gauche champêtre*» a bien compris ce qu'était le principe de subsidiarité.

Voilà en ce qui concerne le discours tenu aux militants et sympathisants «*socialistes*» par un jeune député berrichon aux dents longues.

Les 35 heures à l'usage des patrons

Le propos n'est plus le même lorsqu'une Secrétaire d'état se trouve face à un aréopage de petits patrons. Là, plus question de faire référence à 36 ou 68, on est entre gens sérieux.

«*Le Monde*» du 17 octobre 1997 nous décrit une scène piquante: «*Marylise Lebranchu, Secrétaire d'État chargée des PME, a passé un mauvais moment, mercredi 15 octobre, face à 300 petits patrons en colère (...) Mme Lebranchu a tenté d'expliquer que le gouvernement n'était pas hostile au relèvement de dix à vingt salariés du seuil au-dessous duquel les PME seraient dispensées jusqu'en 2002 d'appliquer les 35 heures. (...) La Secrétaire d'État a dit qu'elle comprenait l'anxiété profonde des PME, mais que celles-ci ne regardent pas le texte du Premier Ministre qui prévoit des contreparties en matière d'annualisation du temps de travail, de gel des salaires et de statut unique du premier salarié*».

Tout est dit, les 35 heures, ne sont qu'un édulcorant pour mieux faire passer (inaperçus) la flexibilité du temps de travail et son annualisation ainsi que le gel des salaires.

Dans ce marché de dupes, chacun joue son rôle: les dirigeants «*socialistes*», tout en caressant les patrons dans le sens du poil, tentent d'aveugler la classe ouvrière en criant «*Vive la sociale!*», tandis que les patrons, jouent les cocus magnifiques sur le perron de Matignon pour que le bon peuple ne se rende pas compte qu'ils ont obtenu tout ce qu'ils souhaitaient.

Reste à savoir quelle sera l'attitude des syndicats. Prendront-ils la place de subsidiaires qui leur est attribuée dans cette comédie sociale (c'est ce qu'a d'ores et déjà fait la CFDT) ou sauront-ils défendre les intérêts de la classe ouvrière? C'est la seule inconnue, mais elle sera déterminante pour l'avenir.

Christophe BITAUD.

MORT D'UN FAUX-DERCHE...

*L'illusion est trompeuse, mais la réalité l'est bien davantage.
Frédéric DARD.*

Il y a quelques semaines, les médias nous ont abreuvé d'éloges relatives à Jean-Yves Cousteau, officier de la *Royale*, compatriote girondin, ci-devant écologiste et meneur de la tribu.

Je reconnais avoir aimé ce que montraient ses films - et on peut le remercier de les avoir tournés - même si le contenu idéologique de ses commentaires faisait monter ma tension. Ils nous pompent l'air tous ceux qui prétendent s'intéresser aux générations futures et qui se foutent comme de leur première couche-culotte de leur léguer un régime capitaliste. Il semble même qu'en matière de capitalisme, Cousteau en connaissait un rayon. De toute manière, rayon écologie, c'était un arnaqueur, comme tous les écologistes... que je me permets de ne pas confondre avec les écologues.

J'ai recherché dans mes disquettes une lettre que je lui avais envoyée à propos d'une grosse connerie qu'il avait écrite dans son périodique «*Calypso log*», au sujet du réacteur de Tchernobyl. Il y reprenait à son compte l'affirmation de son «*ami*» Kendall, prix Nobel de Physique, selon lequel les réacteurs du type de ceux de Tchernobyl avaient une troisième enceinte de confinement et qu'elle avait sauté lors de la catastrophe. Ce qui est faux: elle ne pouvait pas avoir sauté parce qu'elle n'existait pas.

Il a mis du temps à citer cette lettre dans «*Calypso log*», mais il a bien fallu qu'il y vienne pour ne pas perdre la face, car, par l'entregent d'un copain du syndicat, j'avais pu la faire parvenir à un organisme international d'information sur le nucléaire qui en avait signalé l'existence. La citation fut courte, mais elle contenait cependant l'essentiel.

Voici le bébé. Paix aux cendres de JYC, mais pas à ses idées.

Marc PRÉVOTEL.

Paris, le 27 novembre 1990,

M. J. Y. COUSTEAU Calypso Log - 25 av. de Wagram 75017 PARIS

Monsieur,

Il est toujours détestable qu'un scientifique use et abuse de l'argument d'autorité. C'est pourtant ce dont vous ne vous privez pas dès les premières lignes de votre éditorial du numéro de novembre 90 de «Calypso Log».

Ce n'est pas parce que M. Kendall est prix Nobel de physique qu'il a raison a priori, même dans son domaine de compétence. Il a obtenu le prix Nobel par la qualité de ses travaux appréciée par ses pairs, mais cela ne le dispense pas à l'avenir de continuer à proposer des résultats de la même qualité. Et qu'il soit votre ami ou votre ennemi, cela ne change rien à cette qualité.

M. Kendall est compétent pour ce qui concerne la structure des noyaux atomiques. Dont acte. Je ne vois pas en quoi cela pourrait lui donner compétence a priori pour ce qui concerne l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire (ou de n'importe quoi d'autre) et notamment les problèmes de génie civil posés par la construction des réacteurs.

Accepteriez-vous que le titulaire d'un prix Nobel décerné pour des travaux sur l'ADN se déclarât compétent a priori dans le domaine du comportement des baleines? Elles sont pourtant dotées d'un ADN spécifique.

D'une part, M.Kendall est un spécialiste de la structure des noyaux d'atomes, d'autre part, il a une opinion d'individu sur l'utilisation industrielle de l'énergie dégagée par la fission de certains noyaux d'atomes. Ce n'est pas parce que l'individu en cause est un scientifique que son opinion, dans un domaine extérieur à sa compétence, doit être considérée a priori, comme une opinion scientifique.

Ou bien vous n'avez pas oublié qu'il s'agit là d'une précaution élémentaire, fondamentale, en épistémologie, ou bien vous avez besoin de réapprendre la méthode scientifique.

En fabriquant un amalgame entre «étude de la structure (complexe) des noyaux des atomes» d'une part, et «utilisation industrielle de l'énergie de fission de certains noyaux d'atomes» d'autre part, vous savez que vous trichez. Comme vous savez qu'il suffit d'un minimum de culture scientifique pour constater votre tricherie.

Mais vous savez aussi que la plupart de vos lecteurs n'ont pas ce minimum de culture scientifique. Que le point de vue que vous soutenez soit bien ou mal fondé, en vous servant de votre notoriété et de celle de votre ami Kendall pour essayer de manipuler leur ignorance, vous méprisez ces lecteurs.

Êtes-vous bien certain que de tels procédés ne font pas de vous, ici et maintenant, une catastrophe écologique?

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Marc PRÉVÔTEL
Ingénieur du génie chimique.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.
